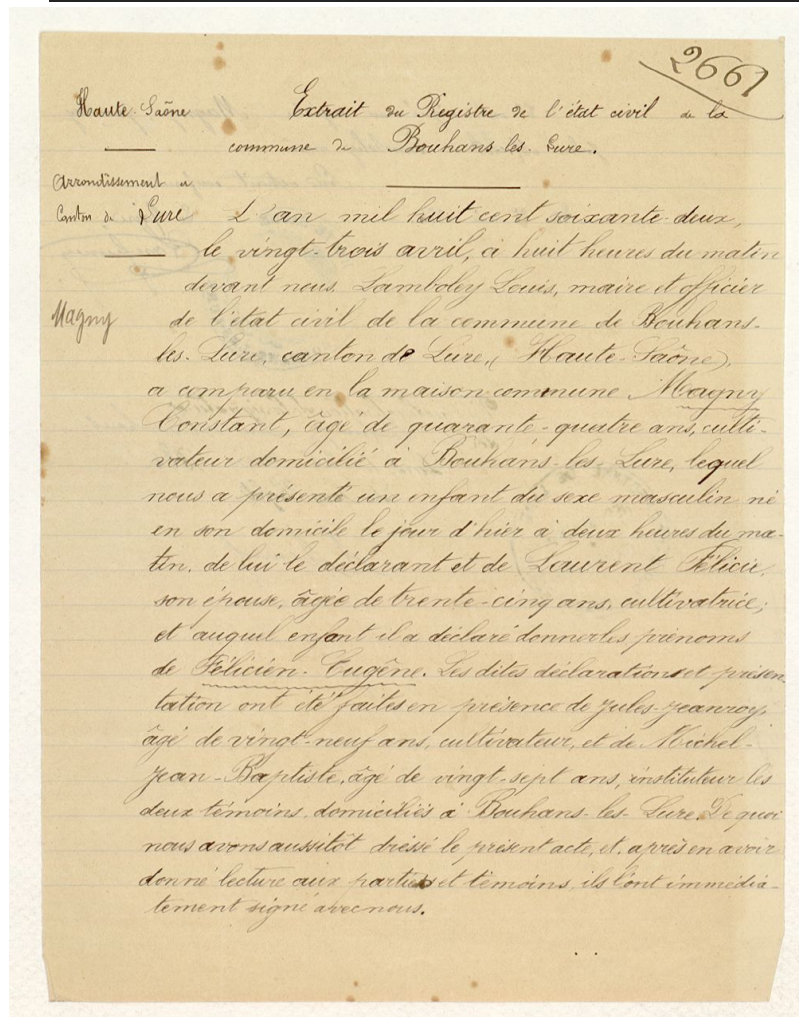
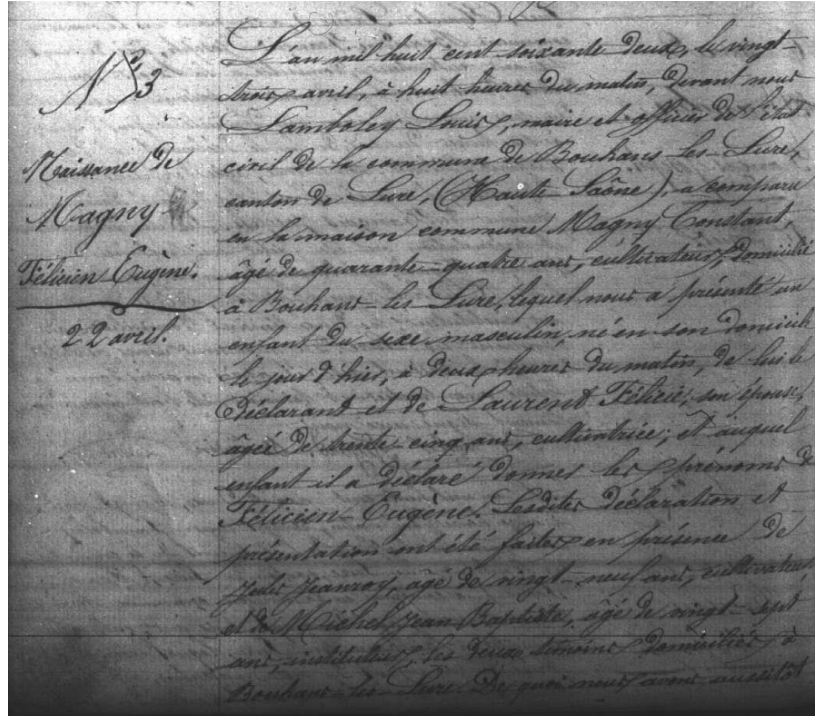


MAGNY Félicien Eugène

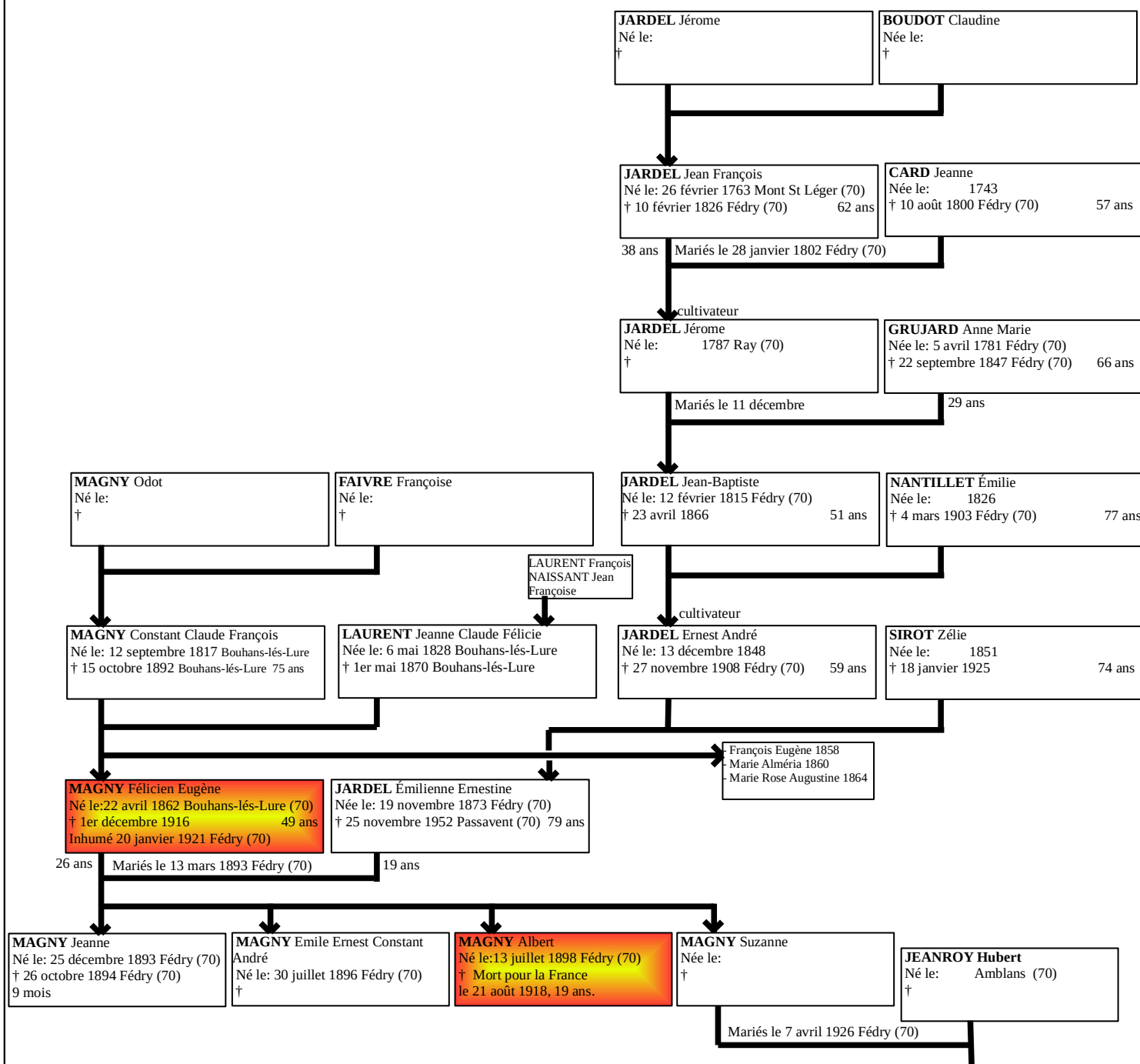
- 1 - Acte de naissance.

Naissance le 22 avril 1862 à Bouhans-lès-Lure, Haute-Saône.

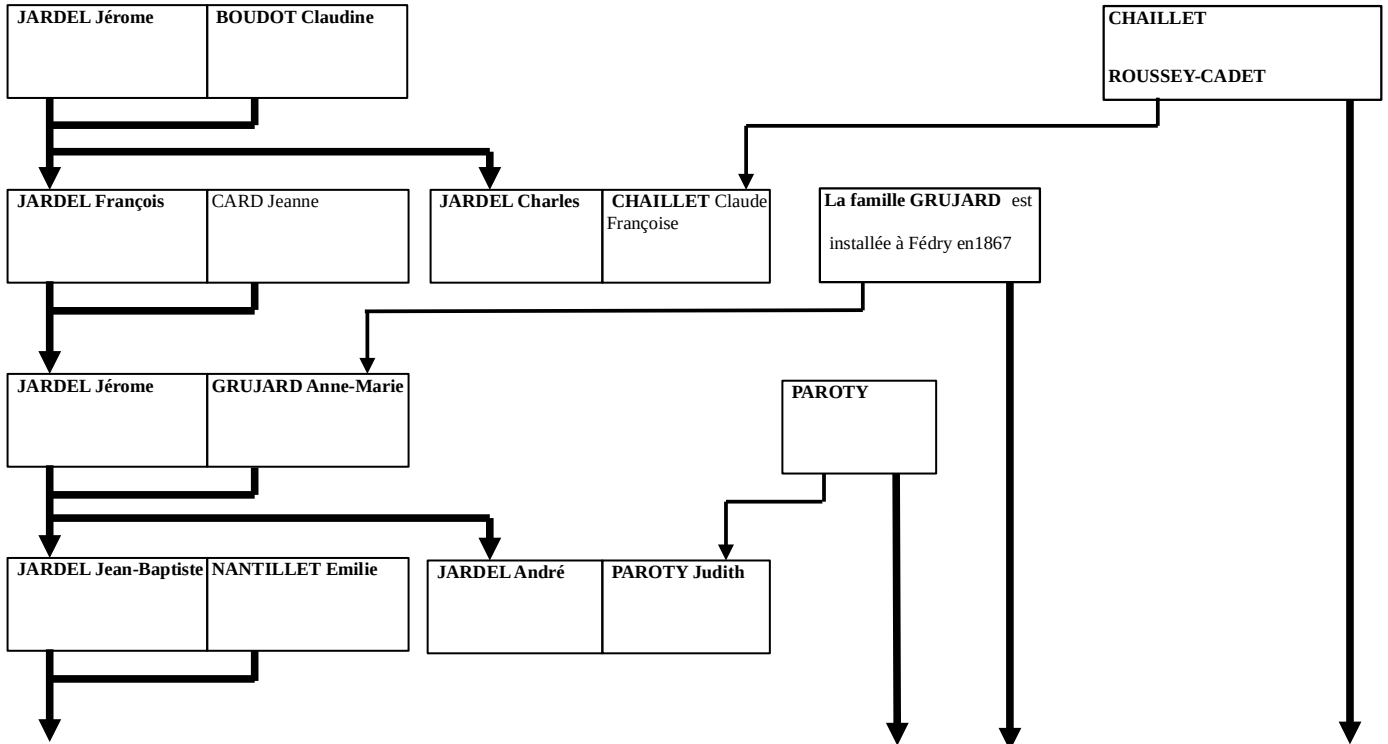
Extrait AD70 Registres état-civil de Bouhans-lès-Lure 1853-1862 page 120/132



- 2 - Ascendance de **MAGNY Félicien** et son épouse **JARDEL Emilienne**.



- 3 - Ascendance avec des proches connus de Fédry.



- 4 - Recensements Fédry 1891- 1911.

On trouve la famille JARDEL, rue des prés, dès le recensement de 1851.

Fédry, recensement 1921, rue des prés.

9	4	192	Jardel	Emilieanne	1873	20	20	20		
		193	Magny	Suzanne	1901	Autonome	20			filie
		194	Sixot	Felic	1870	Fam q	20			mere

Fédry, recensement 1926

		192	Jardel	Emilieanne	1873	"			chef de m	20
		193	Magny	Suzanne	1901	Autonome				filie

Fédry, recensement 1931, rue des prés.

	5	5	189	Jardel	Emilieanne	1873	Fedry	Francoise	chef de m	
			190	Magny	Suzanne	1901	Autonome			filie

Fédry, recensement 1936, rue des prés.

8	8	171	Jardel	Emilieanne	1873	20			chef de m	20
		172	Magny	Suzanne	1901	Autonome				filie

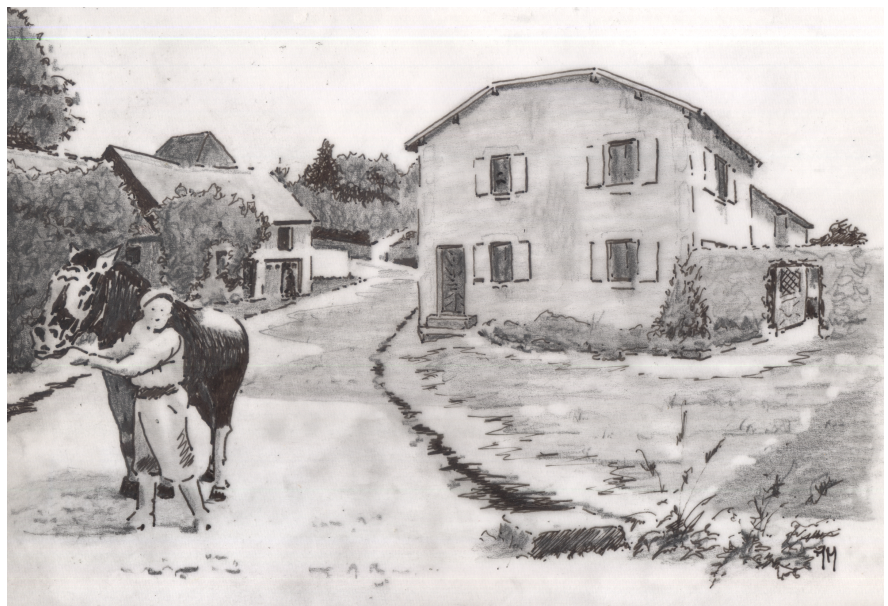
- 5 - Croquis maison familiale.

La famille de l'épouse de Félicien MAGNY, la famille JARDEL était installée rue des prés depuis au moins 1851.

En bas de la rue des prés, la maison était la résidence d'Henriette et Françoise Chameroy dans les années 1955.

Suzanne Magny, la fille de Félicien, épouse Jeanroy, leur avait vendu la maison en se réservant la chambre du 1^{er} étage à gauche.

Elle y venait de temps en temps et, elle disait qu'elle résidait ordinairement auprès de ses neveux et nièces à Passavant-la-Rochère le village familial de son époux.



- 6 - Acte de mariage.

Mariés le 13 mars 1893 à Fédry (70) avec JARDEL Émilienne Ernestine

Extrait AD70 Registres état-civil de Bouhans-les-Lure 1893-1902 page 8/150.

Félicien Eugène MAGNY, 30 ans, lieutenant au 10e R.I. domicilié à Auxonne.

Émilienne JARDEL, 19 ans, née à Fédry le 19 novembre 1873, fille de Ernest, 43 ans et de SIROT Zélie, 42 ans, domiciliés à Fédry (70).

N. 2 - Mariage
 Magny
 Félicien Eugène
 &
 Jarde
 Émilienne Ernestine
 13 Mars.
 ...

L'an mil huit cent quatre vingt treize, les
 treiz Mars, à dix heures du matin, devant nous Monsieur
 Ambroise, Maire et officier de l'état civil de la Commune
 de Fédry, Canton de Champigny sur Selon, canton de Ligny, ont comparu publiquement en la maison communale,
 Monsieur Magny Félicien Eugène, âgé de trente ans, lieutenant
 au dixième régiment d'infanterie, domicilié à Auxonne,
 né à Bouhans-les-Lure, le vingt deux avril mil
 huit cent soixante deux, fils majeur du sieur Magny
 Constant, décédé à Bouhans-les-Lure le quinze octobre
 mil huit cent quatre vingt deux, et de Dame
 Laurette Félicie, son épouse, décédée audit Bouhans-les-
 Lure le premier mai mil huit cent soixante deux;
 la dite naissance et les dits décès constatés par les extraits
 délivrés par le greffier du tribunal civil de Lure,
 légalisés, ci produits. Le sieur Magny Félicien Eugène
 est autorisé à contracter mariage en vertu d'une
 permission, à lui accordée par Monsieur le Général

commandant le huitième corps d'armée, en date du vingt
 trois février mil huit cent quatre vingt treize, ci
 produits, d'une part,
 Et Mademoiselle Jarde Émilienne Ernestine, âgée de
 dix neuf ans, sans profession, domiciliée à Fédry, en elle
 est née le six novembre mil huit cent soixante
 treize, fille mineure de Monsieur Jarde Ernest, âgé de
 quarante trois ans, et de Dame Sirot Zélie, son épouse, âgé
 de quarante deux ans, les deux propriétaires cultivateurs,
 domiciliés à Fédry, ci présents et autorisés, la dite
 naissance constatée par la vérification du registre de
 l'état civil légalisé aux archives de la commune que
 nous avons sous les yeux, D'autre part,
 Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration
 du mariage projeté entre eux, et dont la publication
 sur été faite à Fédry, au devant de la maison
 communale, à neuf heures du matin, les dix quatre
 vingt trois février dernier et cinq autres jours, ainsi
 qu'il est constaté par la vérification du registre de
 notre commune que nous avons sous les yeux, et
 à Auxonne, les mêmes jours, à midi, ainsi qu'il est attesté
 par le certificat délivré par le Maire d'Auxonne, à la date
 du huit Mars courant, légalisé, ci produit.
 Sur une première interpellation, les futurs, ainsi
 que le père et la mère de la future, nous ont déclaré qu'il
 n'a été fait aucun contrat de mariage et nous ont remis un
 certificat délivré par M. le Maire, notaire à la résidence de
 Nancy, sur la commune d'Arsonville, canton de Gracy, département de
 la Haute Saône, constatant que ce contrat a été passé
 devant lui le six Mars mil huit cent quatre vingt treize.
 Sur une seconde interpellation, le futur nous a déclaré
 que son aïeul paternel, Magny Abel, était né à Lure,
 le cinq juillet mil huit cent soixante deux, que
 son aïeul maternel, Faivre Honoré, était né à
 Lure le premier février mil huit cent soixante cinq,
 que son aïeul maternel, Faivre François, était
 né à Bouhans-les-Lure le vingt cinq Mars
 mil huit cent soixante dix sept, que son aïeul

production
réservee

1866

maternelle, Néessant Flammien, était résidant
à Bonhous. Le jour le huit mars mil huit cent
soixante six; Lesdits lieu constatés par les extraits délivrés
par le greffier du tribunal civil de Lure, légalisés,
ci produits;

Sur une troisième interpellation, le futur, ainsi
que les quatre témoins ci-après désignés, nous ont
affirmé que, bien que dans l'acte de naissance du
futur, son père soit prénommé Constant, tandis
que dans l'acte de décès de sa mère, il soit désigné
sous le prénom de Claude François Constante,
il y a bien réellement identité de personnes;

Sur une quatrième interpellation, le futur,
ainsi que les quatre témoins ci-après désignés, nous
ont affirmé que, bien que dans l'acte de naissance du
futur, sa mère soit prénommée Félicie, tandis que
dans l'acte de décès de cette dernière, elle soit désignée
sous le prénom de Madame Claude Félicie, il y a
bien réellement identité de personnes.

Aucune opposition ne nous ayant été signifiée,
nous plus qu'au Maire d'Arceville qui l'a attesté
par son certificat de publications sus énoncé, faisant
évit à la réquisition des parties, et après avoir donné
lecture de tous les actes et des pièces ci-dessus mentionnés,
lesquels pièces, paragraphes par les produisants et par
nous, furent lus et reconnus au présent acte, ainsi
que du chapitre Cetero V, du code civil relatif au
mariage et aux droits et devoirs respectifs des époux;
Nous avons demandé aux futurs s'ils veulent se
garder pour eux et pour leurs femmes: chacun d'eux
ayant répondu séparément et affirmativement,
nous déclarons, de nous de la loi, que Monsieur
Magny Félicien Eugène et Mademoiselle Jardel Emilienne
Ernestine sont mis en mariage.

De quoi nous avons aussitôt dressé le
présent acte, en présence de Messieurs Magny Clovis,
âgé de quarante neuf ans, capitaine au quarante
vingt sixième de ligne, domicilié à Châteaumeuse, ainsi que

- 7 - Fiche matricule.

Magny

Nom : _____ Prénoms : *Félicien Eugène* Nom : _____

Numéro matricule du recrutement : *1280*

Classe de mobilisation : _____

ÉTAT CIVIL.

Na le *23 avril 1862* à *Bouhaus les Lure*, canton de *Lure*, département de *la Haute-Saône*, résident à *Bouhaus les Lure*, canton de *Lure*, département de *la Haute-Saône*, profession de *Cultivateur*

fil de *Constant* et de *Laurent Félicien*, domiciliés à *Bouhaus les Lure*, canton de *Lure*, département de *la Haute-Saône*

N. *50* de tirage dans le canton de *Lure*

DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses, exemptions, etc.)

Engagé Volontaire

Compris dans la *3*° partie de la liste du recrutement cantonal. (*1*° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Compagnies, détachements, services d'infanterie, etc.)

Sous l'armée active.

Souscription au 135^e de ligne le 15 Mars 1883 Comme Engagé Volontaire. On est parti à la main de Rehall au Corps le 17 Mars 1883. 1884 Caporal-Sous-officier le 8 octobre 1884. Sergent-Sous-officier le 3 Juin 1884. Sergent-Sous-officier le 25 Mars 1884. Sergent-Sous-officier le 22 Mai 1884. Répondit à l'appel de la Demande le 22 Mai 1887. Ind-Officier Sous-officier le 20 Mars 1887. Engagé avec l'arme le 21 avril 1887 à Comblanchien du 14 Mars 1888. Sous-officier le 12 Mars 1888. Promu au grade de 2^e classe par décret du 11 Juillet 1891. Tenu du 13^e Rég^t d'Infanterie par brevet le 15^e Mars 1891 du 1^{er} Rég^t d'Infanterie de ligne le 10 Mars 1892. Capitaine au titre le 12 Juillet 1892.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HAUTES		
SUR LISTE DE RELEVEMENTS DU COMITÉ DE RÉSERVE.		
Date.	Qualités.	Substitutions de région.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

ÉCOLE			
À RACOURCIR ENVERS SOUS OFFICIERS EN CAS			
1 ^{er} disponibilité de l'armée active.	2 ^e réserve de l'armée active.	Armée territoriale.	3 ^e réserve de l'armée territoriale.
		<i>17 Mars 1896</i>	<i>17 Mars 1902</i>
			<i>15 Mars 1908</i>

DATE de la **LIBÉRATION** du service militaire.

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1888.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : Compagnie, Régiment, etc.

- 8 - Historique succinct du Régiment.
- 9 - JMO du Régiment le jour "J".
- 10 - Fiche MPF.
- 11 - Témoignage extérieur dans le régiment.
- 12 - Action d'éclat, citation, décoration,...

Légion d'Honneur

Extrait du dossier de remise de la Légion d'Honneur.

LÉGION D'HONNEUR.

NUMÉRO DE LA MATRICULE : 77,753

NUMÉRO DU CERTIFICAT D'INSCRIPTION : 74.269

Nom : *Magny*

Prénoms : *Félicien Eugène*

Qualité ou grade : *Capitaine au 10^e Régiment d'Infanterie*

né le *22 Avril 1862*

à *Bouhans les Saurs (Haute-Saône)*

a été nommé **Chevalier** de la Légion d'honneur

par décret du *30 Décembre 1908* rendu sur le rapport

du Ministre de *la Guerre*

pour prendre rang du *m.f.*

Date du départ de la décoration : *6 Janvier 1909*

Idem du brevet : *2 Avril 1909*

Idem du certificat d'inscription : *2*

Idem de l'avis de paiement : *2*

151-100-1008. [1906]

1688

Date du décès : *1^{er} décembre 1915*

TITRE FAIT

BREVET FAIT

- 13 - Extrait du Bulletin Paroissial de Fédry.
- 14 - Divers et Annexes.

FORMAT DU PAPIER : Haut., 0^m,26; larg., 0^m,18. ModÈLE N° 6 annexé au décret du 14 janvier 1889.

NOM (écrit en bâtarde.) } *Magny* N° MATRICULE : *560*

Prénoms : *Félicien, Eugène* Surnoms :

ÉTAT CIVIL... } Né le *22 avril* 1862 à *Gouhans-les-Lux* canton de *Lure* département de *la Haute Saône* Fils de *Constant* et de dame *Justine Laurent* domiciliés à *Gouhans-les-Lux* canton de *Lure* département de *la Haute Saône* Marié le *13 Mars 1893* à *Le Gardel Emilienne Ernestine* alors domicilié à *Fédry* département de *la Haute Saône* autorisation du *général commandant le 8^e Corps d'Armée en date du 23 Février 1893* enfants *1 masculin 1 féminin* (2)

SIGNALEMENT } Cheveux *et*, sourcils *châtain* yeux *châtain* front *couvert*, nez *moignon*, bouche *moyenne* menton *ronde*, visage *ovale*, taille de *1 mètre 61* cent. Taille rectifiée : Marques particulières :

Arrivé au corps le *1^{er} Novembre 1892*, comme *Lieutenant*

SERVICES. — POSITIONS DIVERSES.

DÉSIGNATION des DIFFÉRENTS CORPS, POSITIONS DIVERSES, ÉCOLES, MISSIONS, ETC., OU L'OFFICIER A SERVI (3).	GRADES SUCCESSIVEMENT obtenus.	DATES CORRESPONDANT à chacune des inscriptions des colonnes 1 et 2.	DURÉE DES SERVICES						OBSERVATIONS.	
			EN ACTIVITÉ.			EN NON-ACTIVITÉ.				
			Ans.	Mois.	Jours	Ans.	Mois.	Jours		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
<i>155^e Régiment d'Infanterie de ligne</i>	<i>Soldat</i>	<i>17 mars 1883</i>		<i>6</i>	<i>11</i>					<i>A. Engagé volontaire pour 5 ans le 15 mars 1883 à la mairie de Vesoul.</i>
<i>id</i>	<i>caporal-fourrier</i>	<i>2 octobre 1883</i>		<i>7</i>	<i>13</i>					
<i>id</i>	<i>sergent-fourrier</i>	<i>1^{er} mai 1884</i>		<i>4</i>	<i>22</i>					
<i>id</i>	<i>Sergent</i>	<i>7 juin 1884</i>		<i>5</i>	<i>6</i>					<i>B. Sorti de l'école avec le numéro 50 sur 431 élèves</i>
<i>id</i>	<i>Sergent-fourrier</i>	<i>13 novembre 1884</i>			<i>3</i>					
<i>id</i>	<i>Sergent-major</i>	<i>16 novembre 1884</i>		<i>6</i>	<i>3</i>					<i>C. Permission pour convenance personnelle avec m. Dabo.</i>
<i>id</i>	<i>adjudant</i>	<i>19 mai 1885</i>	<i>1</i>	<i>11</i>	<i>8</i>					
<i>École militaire d'Infanterie</i>	<i>Sous-off. chef off.</i>	<i>27 avril 1887</i>		<i>10</i>	<i>11</i>					
<i>155^e Régiment d'Infanterie de ligne</i>	<i>Sous-lieutenant</i>	<i>12 mars 1888</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>3</i>					
<i>id</i>	<i>Lieutenant</i>	<i>1^{er} juillet 1891</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>16</i>					
<i>10^e Régiment d'Infanterie de ligne</i>	<i>id</i>	<i>1^{er} octobre 1892</i>	<i>6</i>	<i>9</i>	<i>11</i>					
<i>id</i>	<i>Capitaine 2^e class.</i>	<i>12 juillet 1899</i>	<i>4</i>							
<i>id</i>	<i>Capitaine</i>	<i>12 juillet 1903</i>			<i>13</i>					
<i>id</i>	<i>cap. chef major</i>	<i>21 juillet 1905</i>								
TOTAUX.....										

(1) Indiquer, suivant le cas, de qui émane l'autorisation de mariage, ainsi que la date de cette autorisation. — (2) Indiquer, s'il y a lieu, les renseignements relatifs aux séparations de corps et de biens, au divorce, au veuvage, à un nouveau mariage, option, changement de nom (date du décret ou du jugement), etc. — (3) Le détail des services commence uniformément de la manière suivante : « Engagé volontaire pour ... ans, à la mairie de ... le ... », ou : « Jeune soldat appelé de la classe de ... (1^{re} ou 2^e portion) de la subdivision de ... n° ... de tirage dans le canton de ... » (Notes ministérielles des 4 mars 1894 et 30 juin 1894.)